



le Bulletin de l'URIOPSS

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr
www.uriopss-centre.fr

Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

Tous les professionnels de l'action sociale, médico-sociale ___ 05
et de la santé privée non lucrative doivent bénéficier des
revalorisations salariales : c'est un enjeu d'équité et d'attractivité
des métiers ! Positionnement de l'URIOPSS du 18/03/2022

Les EHPAD privés non lucratif souhaitent des mesures à ___ 06
la hauteur des besoins des personnes âgées en perte
d'autonomie - Positionnement de l'URIOPSS du 25/03/2022

Retours d'expériences associatives sur l'acquisition _____ 10
d'une solution de DUI dans le cadre du Programme ESMS
numérique

Mobilisation en faveur des personnes en situation de _____ 12
précarité sociale / « Aller vers » les personnes : témoignages
associatifs - Retours du collectif ALERTE en région

Quelles perspectives de travail pour les SSIAD de la région ___ 28
Centre-Val de Loire ? : retour sur la commission régionale
des SSIAD du 10 mars 2022

Dispositifs d'accompagnement médico-éducatifs (DAME) en _ 29
région Centre-Val de Loire : Point d'étape et perspectives
pour les acteurs associatifs

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

On construit
mieux son avenir
si on le regarde
en face.

mesquestionspourdemain.fr

 AG2R LA MONDIALE

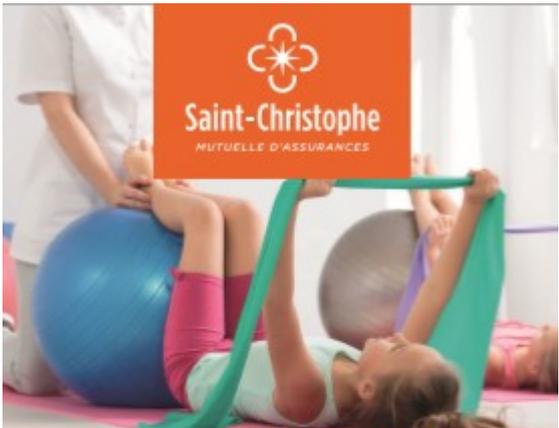


LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT
DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI **SOUTIENNENT** LES ASSOCIATIONS ?

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS

 **CAISSE D'ÉPARGN**
LOIRE-CENTRE

isse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.47 mEx. Septembre 2017



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

**L'ASSUREUR DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Contactez Aline PUVILLAND
Inspecteur commercial

06 37 19 25 93

aline.puvilland@msc-assurance.fr

www.saint-christophe-assurances.fr



ASSOCIATIONS

VOS PROJETS ASSOCIATIFS
NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :

Annabelle LAINE CAMPINO

02 38 24 46 16

Annabelle.laine-campino@socgen.com

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Les élections présidentielles et législatives sont toujours l'occasion pour les associations d'action, sociale, médico-sociale et de santé d'appeler à une meilleure considération et participation des personnes vulnérables dans notre société. Mais la succession de crises – financière, sociale, sanitaire et géopolitique avec le conflit armé en Ukraine – comme les profondes transformations actuelles de notre société renforcent encore la responsabilité des acteurs privés à but non lucratif : en tant que corps intermédiaire constitutif de notre démocratie, ils ont le devoir de contribuer à l'intérêt général et d'être force de propositions. Je vous propose de revenir sur plusieurs sujets essentiels en cette période et de mettre en perspective l'ambition portée par l'UNIOPSS de construire un modèle de société renouvelé.

Solidarité avec le peuple Ukrainien : Depuis plus d'un mois, des bombes pleuvent sur l'Ukraine semant la mort parmi les civils, la souffrance et la désolation dans les campagnes et les villes. Des millions d'adultes et d'enfants ukrainiens sont contraints à l'exode.

La guerre dont est victime le peuple ukrainiens à la frontière de la communauté européenne est en contradiction avec les valeurs que porte le réseau UNIOPSS -URIOPSS et en particulier avec les valeurs d'humanisme, de démocratie, d'esprit de solidarité.

Nombre d'associations de solidarité sont d'ores et déjà mobilisées pour apporter un soutien concret au peuple ukrainiens. Les ONG et le monde associatif sont mobilisés pour apporter assistance aux réfugiés ukrainiens. Ce conflit aura irrémédiablement des conséquences néfastes pour la population vivant en France en particulier pour les plus pauvres notamment avec les augmentations du prix de l'énergie, des produits de première nécessité Il est nécessaire que les pouvoirs publics accompagnent les actions des acteurs de la solidarité mobilisées aux cotés des personnes les plus vulnérables, en situation de précarité et d'exclusion qui ont déjà été lourdement impactées par la crise sanitaire liés à la COVID-19 en veillant à assurer un accueil et un accompagnement digne pour tous les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Des métiers attractifs pour des relations humaines de qualité : La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la mobilisation de tous les salariés de l'action sociale, médico-sociale et de la santé pour assurer la continuité des soins, de l'accueil et des accompagnements avec détermination et dévouement auprès des personnes fragiles et vulnérables. Ce fut l'occasion de mettre en perspective la qualité et l'implication des personnels avec la faiblesse de leurs rémunérations obligeant les pouvoirs publics à prendre en considération « *ces premiers de cordée de l'utilité sociale* ».

Comme le précise la contribution de l'Uriopss (à lire dans ce bulletin) le Conseil d'administration de l'Uriopss Centre, aux côtés des associations du secteur social et médico-social et de la santé, demande que tous les salariés bénéficient dès à présent de la revalorisation immédiatement financée par les pouvoirs publics. L'URIOPSS Centre souhaite également que les pouvoirs publics accompagnent la démarche des partenaires sociaux par une reconnaissance financière de la compétence et de l'engagement des professionnels qualifiés garantissant la poursuite et la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Pour un accueil digne des personnes âgées en perte d'autonomie : L'allongement de l'espérance de vie a pour conséquence une augmentation des besoins d'accueils et d'accompagnements des personnes âgées dépendantes.

La sortie en janvier du livre « les fossoyeurs a mis en lumière des pratiques et des organisations maltraitantes dans le secteur lucratif qui doivent être dénoncées. Les comportements irrespectueux quel que soit le statut de l'organisme gestionnaires sont condamnables. Cependant, les amalgames entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif ou public sont inacceptables.

Même si le statut n'est pas vertu, les principes de gestion du secteur privé non lucratif garantit une gestion désintéressée des établissements et services et une gouvernance assurée par des bénévoles, des citoyens et les représentants des personnes accueillies ou de leurs familles.

A l'heure de la « Silver économie », l'économie des séniors basées sur la profitabilité maximum, nous contestons la marchandisation des personnes âgées. A l'inverse du secteur lucratif dont les finalités sont le profit et le versement de dividendes aux actionnaires, le secteur privé non lucratif ne fait pas de bénéfices, les excédents étant réinvestis au service du projet pour les résidents. La non lucrativité contribue à la qualité de l'accueil et à l'accompagnement des personnes accueillies ou accompagnée à condition que les contraintes économiques n'imposent pas des méthodes empruntées au secteur commercial.

Malgré les nombreux rapports, nous attendons toujours depuis des décennies une loi d'orientation « Grand Age et Autonomie » reconnaissant la place et les droits des personnes vieillissantes dans notre société mais également la

place des professionnels par des ratios d'encadrement suffisants, des rémunérations à la hauteur de leur mission. Comme le précise sa contribution de l'Uriopss Centre (à lire dans ce bulletin), se tient aux côtés des associations et des professionnels qui ont répondu présent y compris au plus fort de la crise de la Covid-19.

Personnes en situation de handicap : Avant tout citoyens : Les 51 associations, dont l'Uniopss, représentant les personnes handicapées regroupées au sein du Collectif Handicap ont publié un manifeste qui revendique en particulier d'inscrire dans la constitution le principe d'accessibilité universelle, la création d'une prestation universelle d'autonomie, la garantie de la qualité des accompagnements et des interventions, la création d'un revenu minimum d'existence, le renforcement de la participation des personnes en situation de handicap ([le consultez](#)). L'Uriopss Centre soutient ce manifeste pour s'engager dans vers une société inclusive basé sur les besoins et les souhaits des personnes concernées.

Pour un quinquennat social : Tel est le slogan de la plateforme du collectif Alerte ([fiche n°110126](#)) qui rappelle que la France s'accommode depuis plusieurs décennies d'un taux de pauvreté de 15% soit environ 10 millions de pauvres ! La plateforme précise les évolutions des politiques publiques nécessaires pour le prochain quinquennat qui doivent garantir un accès à un revenu minimum dès 18 ans ; un accès effectif à un hébergement ou un logement ; un accès à une réponse spécifique à tous les âges de la vie ; un accès à un accueil digne ; un accès à l'insertion et à un emploi décent, à une amélioration des conditions de travail ; à un accueil digne ; un accès décent à l'eau et à l'alimentation ; un accès à la santé ; un accès aux loisirs, aux vacances et à la culture. Plus que jamais, il est nécessaire « d'aller vers » les personnes les plus vulnérables y compris les travailleurs pauvres pour éviter leurs glissements vers la grande précarité.

Pour un pacte du pouvoir de vivre vert et solidaire ! Le réchauffement climatique, la pandémie, la guerre en Ukraine, le mouvement des gilets jaunes ont mis en lumière non seulement les difficultés à vivre de nombreux français mais également la fragilité de notre société et la nécessité de prendre des mesures pour inverser l'évolution des inégalités sociales, pour faire face au réchauffement climatique. Le pacte du pouvoir de vivre est une alliance de 66 organisations pour agir ensemble vers des convergences des questions écologiques, sociales et démocratiques ([site du Pacte du pouvoir de vivre](#)). Il préconise 90 propositions concernant les droits fondamentaux le pouvoir de vivre et travailler dignement dans un logement économe en énergie ; de se soigner et d'être accompagné ; de s'éduquer et de se former ; de se nourrir sainement ; de se déplacer ; de participer et de s'engager Le pouvoir de vivre, c'est le pouvoir d'agir ensemble vers une société plus solidaire.

L'Uniopss plaide pour un modèle de société solidaire renouvelé : A l'occasion des élections 2022, l'Uniopss a fait le choix d'interpeller les candidats à la Présidentielle à travers un projet global, dont la vocation est de servir de boussole pour le nouveau quinquennat. Ce plaidoyer est guidé par le vivre ensemble, l'attention aux plus précaires, en favorisant les conditions d'un juste équilibre entre l'économie, l'environnement et le social. ([lire le plaidoyer - fiche n°109793](#))

Notre société est confrontée à des défis qui seront lourds de conséquences pour l'avenir. Les politiques sociales futures devront réduire les failles et les fractures qui traversent notre société en s'appuyant sur la solidarité entre les générations, un partage des richesses plus équitable et les valeurs qui ont fondées notre modèle de protection sociale.

Toutes ces questions seront à l'ordre du jour du prochain congrès de l'Uniopss les 13 et 14 mai 2022 à Rennes auquel nous vous invitons à participer.

Marcel Hartmann
Président de l'Uriopss Centre

ACTUALITES _____03

Agenda _____04

Le secteur en mouvement _____04

Informations régionales _____05

Tous les professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de la santé privée non lucrative doivent bénéficier des revalorisations salariales : c'est un enjeu d'équité et d'attractivité des métiers !
 Les EHPAD privés non lucratif souhaitent des mesures à la hauteur des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie
 Evaluation du Projet régional de santé CVL : retour sur l'audition de l'Uriopss Centre.
 Renouvellement des 6 Conseils territoriaux de santé de la région Centre-Val de Loire
 Retours d'expériences associatives sur l'acquisition d'une solution de DUI dans le cadre du Programme ESMS numérique

Insertion - Lutte contre les exclusions _____12

Mobilisation nationale en faveur des personnes en situation de précarité sociale / « Aller vers » les personnes : témoignages associatifs
 Introduction des travaux par Mme Dominique Lorenzi-Bry, Président de la commission régionale « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion » de l'URIOPSS Centre et du collectif Alerte en région
 Pouvoir vivre dans la dignité, c'est un droit ! - communiqué ALERTE
 Favoriser la coordination des parcours d'insertion des familles monoparentales résidant sur le territoire du Berry - Deuxième phase : l'animation dans l'Indre

Formation de l'URIOPSS _____15

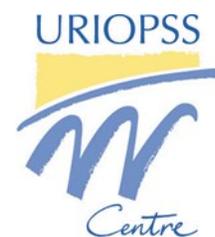
Aide et soins à domicile _____25

Accompagnement des personnes vivant à domicile atteintes de la maladie de Parkinson ou de la sclérose en plaques dans le Loiret
 Quelles perspectives de travail pour les SSIAD de la région Centre-Val de Loire ? : retour sur la commission régionale des SSIAD du 10 mars 2022

Personnes handicapées _____29

Dispositifs d'accompagnement médico-éducatifs (DAME) en région Centre-Val de Loire : Point d'étape et perspectives pour les acteurs associatifs

COMMUNIQUE



Tous les professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de la santé privée non lucrative doivent bénéficier des revalorisations salariales : c'est un enjeu d'équité et d'attractivité des métiers !

La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la mobilisation de tous les salariés de l'action sociale, médico-sociale et de la santé pour assurer la continuité des soins, de l'accueil et des accompagnements avec détermination et dévouement auprès des personnes fragiles et vulnérables.

Ce fut l'occasion de mettre en perspective la qualité et l'implication des professionnels avec la faiblesse de leurs rémunérations obligeant les pouvoirs publics à prendre en considération « ces premiers de cor-dée de l'utilité sociale ».

Malheureusement, les revalorisations successives du gouvernement ont créé des différences entre secteur public et secteur privé à but non lucratif, entre les champs de la santé, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et les autres secteurs de l'action sociale, ou encore entre les professionnels soignants et les autres professionnels.

En fonction des capacités financières des associations ou des départements, des salariés ont déjà obtenu ces revalorisations alors que d'autres doivent attendre, créant des incertitudes sur l'avenir peu propices à l'engagement de nouvelles recrues dans les « métiers du care ».

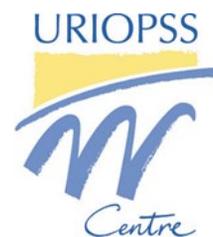
L'annonce, lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022, d'une « revalorisation des professionnels de la filière socio-éducative », si elle constitue une avancée pour les travailleurs sociaux, maintient des inégalités de traitement injustifiées. En effet, un nombre significatif de salariés est toujours exclu des revalorisations tels que les personnels administratifs, des services généraux, de la petite enfance, les veilleurs de nuit, les animateurs, les cadres intermédiaires... aggravant les tensions dans les établissements et services d'autant qu'il s'agit souvent de bas salaires.

Ces décisions installent la concurrence entre les établissements et services ayant pour conséquence la fuite de professionnels, accentuant les difficultés de recrutement et créant un fort sentiment de mécontentement.

Le Conseil d'administration de l'Uriopss Centre, aux côtés des associations du secteur social et médico-social et de la santé, demande que tous les salariés bénéficient dès à présent de la revalorisation de 183 € et que le coût de ces revalorisations soit effectivement et immédiatement financé par les pouvoirs publics. L'URIOPSS Centre souhaite également que les pouvoirs publics accompagnent la démarche des partenaires sociaux par une reconnaissance financière de la compétence et de l'engagement des professionnels qualifiés garantissant la poursuite et la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Marcel Hartmann,
Président de l'URIOPSS Centre
Le 18 mars 2022

COMMUNIQUE



Les EHPAD privés non lucratif souhaitent des mesures à la hauteur des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie

L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD et la gestion de ces établissements ont été au cœur de l'actualité de ces dernières semaines. Certaines pratiques de gestion d'acteurs lucratifs ont conduit à des actes maltraitants et irrespectueux des personnes en situation de grande fragilité, et il faut en tirer toutes les conséquences, sans amalgame ni hypocrisie.

La mise en place de contrôles supplémentaires concernant l'ensemble des établissements a été la première réponse apportée par le gouvernement à cette situation. Il est important de rappeler que les EHPAD, comme l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux rendent déjà compte annuellement de leur activité aux autorités et sont inscrits dans des démarches d'évaluation, en interne et en externe. Notre Union n'a jamais été opposée à ces contrôles ni à toute démarche visant à soutenir l'amélioration de la qualité et la participation des personnes concernées et de leur famille à la vie des structures d'accueil mais cette décision est très insuffisante par rapport aux réels enjeux.

En effet, les principaux problèmes de tous les EHPAD, depuis de nombreuses années, sont liés à l'absence d'arbitrages claires des politiques publiques sur leur rôle dans l'offre pour personnes âgées : doivent-ils se « sanitiser » et renforcer leur médicalisation ? Où rester des lieux de vie et investir dans la prévention de la perte d'autonomie et la participation à la vie sociale ? Ou bien encore se doter d'un panel élargi de compétences afin de devenir des lieux ressources pour les acteurs d'un territoire ? En fonction de la priorité du moment, des financements non pérennes sont attribués sans vision partagée à long terme.

A cela s'ajoute des augmentations de charges. A titre d'exemple citons les récentes revalorisations salariales, enfin accordées, qui ne sont pas toujours intégralement financées ou le prix de l'énergie qui n'est pas pris en compte ni par les ARS pour la prise en charge des soins, ni par les Conseils départementaux qui fixent des tarifs hébergement et dépendance trop faibles et qui ne suivent pas l'évolution de l'inflation.

Les rapports se sont multipliés et sont tous unanimes sur la nécessité d'accroître les financements et les ratios d'encadrement, c'est-à-dire le nombre de professionnels pour accompagner les résidents. L'augmentation du nombre de contrôles ne répondra pas à ce problème de fond. D'où le sentiment, une nou-

velle fois, de passer à côté de l'essentiel.

Nous devons aussi rappeler, dans un contexte où trop rapidement on amalgame le secteur privé non lucratif avec le secteur privé commercial, ce qui fonde l'action des acteurs privés non lucratifs, associations et fondations, qui représentent 1/3 des places d'EHPAD.

Même si le statut ne fait pas la vertu, les principes de gestion du secteur privé non lucratif apportent des gages : le caractère désintéressé de la gestion de ces structures, la gouvernance assurée par des bénévoles, des citoyens, des représentants de familles, le réinvestissement des éventuels excédents budgétaires exclusivement au service du projet et des personnes accueillies et accompagnées, etc. sont autant d'éléments constitutifs de l'ADN des acteurs privés non lucratifs et qui guident leur action au service de la promotion des personnes.

Au plus fort de la crise COVID les équipes de terrain ont fait preuve d'un dévouement exemplaire dans des conditions extrêmement difficiles. Nous souhaitons donc apporter notre soutien à l'ensemble des professionnels et des bénévoles intervenant au sein des établissements adhérents à l'URIOPSS.

A chaque quinquennat, depuis 2007, une loi structurante pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées est promise, et à chaque fois remise à plus tard. C'est pourtant une étape impérative. Les récentes annonces du gouvernement pour renforcer la médicalisation des EHPAD ne permettront pas, à elles seules, de répondre aux enjeux du secteur (amélioration l'attractivité des métiers, limitation du reste à charge des résidents et lutte contre l'aggravation de la dépendance des personnes) pour faire des EHPAD de véritables lieux de vie médicalisés.

L'URIOPSS Centre et l'UNIOPSS poursuivront leur mobilisation pour un accompagnement humain et digne des personnes âgées par les acteurs du secteur privé non lucratif. Nous espérons que ces problématiques seront traitées, dans un futur projet de loi, dans le prochain projet régional de santé Centre-Val de Loire et dans les planifications des Conseils Départementaux.

Le 25 mars 2022

Marcel Hartmann,
Président de l'URIOPSS Centre

Alexis Ribereau,
Président de la Commission EHPA
de l'URIOPSS Centre

Evaluation du Projet régional de santé CVL : retour sur l'audition de l'Uriopss Centre.

L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire engage actuellement, avec l'appui du cabinet Capgemini, une évaluation externe du Projet régional de santé 2018-2022 focalisée sur quatre thématiques : le soutien et l'accès aux soins, le parcours des personnes âgées, des personnes en situation de handicap avec un focus sur celles vivant avec des troubles du spectre de l'autisme et la prise en charge du cancer.

Dans ce cadre, l'Uriopss Centre a été auditionnée, plus particulièrement sur les thématiques personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Personnes auditionnées au titre de l'Uriopss Centre :

Thématique personnes en situation de handicap : Steven Beurel (Enfance & Pluriel), Jean-Claude Dion (APHL), administrateurs de l'Uriopss Centre et Aude Brard, Directrice adjointe – le mardi 25 janvier 2022.

Thématique personnes âgées : Jean-Bernard Pearon (Fédération ADMR du Loiret), administrateur de l'Uriopss Centre, Alexis Ribereau (EHPAD St Joseph), Président de la commission régionale EHPA et Emilie Roy, Conseillère technique – le mardi 1^{er} février 2022.

De manière globale, l'Uriopss Centre regrette que cette évaluation externe soit centrée sur l'évaluation des dispositifs (niveau d'effectivité et de fonctionnement, marge de progression) et non sur l'impact de ces dispositifs sur la réponse aux besoins (moins de rupture de parcours, de prise en charge inadaptées, retard de la perte d'autonomie, etc.).

Les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social ont également largement été évoquées lors des deux auditions, d'autant plus que les orientations ambitieuses des politiques publiques (société plus inclusive, développement de l'aller-vers, construction de plateforme de service, etc.) demandent des professionnels hautement formés.

Thématique personnes en situation de handicap

Le rôle crucial des partenariats : construire des parcours dans une dimension plus inclusive demande un travail partenarial fort. Or la mise en concurrence des acteurs dans le cadre d'appels à projets, appels à candidatures ou appels à manifestation d'intérêt et les modalités d'allocation des crédits sont délétères pour

le fonctionnement partenarial ensuite. Le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) a été cité pour exemple : un dispositif qui fonctionne bien dans tous les départements alors que peu de moyens ont été alloués mais qui reposait sur une obligation à la coopération.

Une opposition entre inclusion et établissements médico-sociaux à proscrire : définir l'inclusion en opposition aux établissements existants ne permet pas de reconnaître leur rôle majeur dans le portage juridique des nouveaux dispositifs et dans leur investissement, depuis plusieurs années, à favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les dimensions de la vie sociale (scolarisation, travail, loisirs, éducation, formation, etc.). A noter que le mouvement inclusif s'opère dans le même temps que la désinstitutionnalisation de la psychiatrie, attention avec des ESMS qui de plus en plus ont à accompagner des personnes vivant avec des troubles psychiques importants.

Une désertification médicale qui fragilise la construction d'une société inclusive : le recours au droit commun, en matière de santé, axe de travail majeur de l'inclusion, est remis en cause par le manque criant de professionnels libéraux médicaux et paramédicaux. En revanche, la constitution des CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) a permis d'améliorer l'association des libéraux aux dispositifs médico-sociaux.

Une évaluation des dispositifs inclusifs sur l'efficacité des droits de personnes et sur la qualité des accompagnements proposés devenue urgente: la transformation de l'offre s'accélère dans le champ du handicap (passage en dispositif DAME, déploiement de formes d'habitat plus inclusif, emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire, etc.) mais trop peu d'évaluation d'évaluations qualitative existent : qu'en est-il de l'impact sur la réponse aux besoins des enfants et adultes en situation de handicap ou sur leur parcours de vie ?

Thématique personnes âgées

Un manque criant de professionnels qui contraignent les EHPAD et les SSIAD dans la réalisation de leurs missions : la pénurie d'aides-soignants ou d'infirmiers, l'absence de médecin coordonnateur en EHPAD ou le recours de plus en plus systématique à l'Intérim remet en cause la réalisation des missions des établissements et services.

Les glissements de tâches se généralisent (les AVS des SAAD ou les ASH dans les EHPAD font des actes qui relèveraient des compétences d'une aide-soignante), les problématiques de recrutement embolissent le

temps de travail des directions et des nouveaux projets ne peuvent être portés. Parallèlement, les besoins des personnes accompagnées augmentent et les démarches « administratives » (enquêtes, évaluation, amélioration des conditions de travail, etc.) se multiplient. La création de nouveaux dispositifs et la multiplication des outils numériques ne permettront pas de répondre à ses problématiques de terrain. Il est donc urgent d'orienter les financements directement vers les structures, au plus près des besoins des personnes.

Un hospitalo-centrisme qui ne permet pas de développer des partenariats entre acteurs publics et associatifs : la constitution des GHT, construits à l'échelle d'un département avec comme établissements supports les Centres hospitaliers, ne favorise pas les coopérations avec les acteurs associatifs. Il est primordial de favoriser les conventions de partenariat et de partager des objectifs communs afin de favoriser les passerelles entre les secteurs sanitaire et médico-social.

Un manque de lisibilité sur les choix stratégiques de l'ARS CVL : durant la période de déploiement du PRS 2, de nouveaux dispositifs ont été créés pour anticiper la perte d'autonomie et éviter les ruptures de par-

cours. Certains ont été mis en place sans aucune concertation (SSIAD renforcés, temps de psychologue en SSIAD). Pour d'autres, comme les temps mutualisés d'IDE de nuit en EHPAD, ils doivent répondre à des cahiers des charges ne prenant pas toujours en compte les spécificités territoriales (éloignement de l'HAD, isolement de l'établissement). Il est primordial que ces orientations stratégiques soient partagées afin de les adapter au mieux aux besoins et aux réalités de terrain.

Des dispositifs encore très peu utilisés par les structures : les DAC (dispositifs d'appui à la coordination) sont encore trop jeunes, dans la plupart des départements, pour être évalués. Le ROR (répertoire opérationnel des ressources) ou le DMP (Dossier médical partagé) ne sont pas utilisés. Une réflexion quant à leur pertinence devrait être engagée.

Le cabinet Capgemini doit rendre les résultats de son évaluation externe fin mars. Nous remercions l'ensemble des adhérents ayant contribué à cette audition par leurs remontées de terrain qui nous ont été très précieuses.

Renouvellement des 6 Conseils territoriaux de santé de la région Centre-Val de Loire

En ce début d'année 2022, les 6 Conseils territoriaux de santé (CTS) de la région Centre-Val de Loire ont été renouvelés. Ces renouvellements s'inscrivent dans celle de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) en octobre 2021.

Un seul changement dans leur composition a été introduit par la loi relative à la transformation du système de santé 2019 : l'entrée des parlementaires (députés et sénateurs) comme membres de droits des Conseils. Important : seuls seront consultés pour la révision du projet régional de santé la CRSA et les CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie).

L'Uriopss Centre a été saisie, fin 2021, pour proposer, en concertation avec la FEHAP, NEXEM, la FHF et le Synerpa, 5 représentants des établissements et services médico-sociaux ; nos propositions ont été largement retenues.

L'ensemble des séances d'installation ont eu lieu afin de procéder notamment à l'élection des Présidents, Vice-présidents. Vous retrouverez ci-dessous les résultats de ces élections :

Territoires	Dates des séances d'installation	Présidences	Vice-présidences
Cher	4 avril 2022	Nathalie Verne Association Addictions France	Philippe Dolivet - CDCA Philippe Sauné - GEHIF
Eure-et-Loir	24 février 2022	Martine Vandermerch Autisme 28	Didier Huguet URPS Pharmacien
Indre	25 février 2022	Dr Hervé Mignot CDOM 36	Hervé Stipetic Association Addictions France
Indre-et-Loire	1 ^{er} mars 2022	Pascal OREAL Assad-Had	Gérard CHABERT APF
Loir-et-Cher	19 janvier 2022	Olivier Servaire-Lorenzet Centre hospitalier de Blois	Philippe Adam - Santé Escale 21 Laure Jacques-Félix - HAD 41
Loiret	3 mars 2022	Frédérique Varin EHPAD Les Pinelles	Annie Vuong APF



Retours d'expériences associatives sur l'acquisition d'une solution de DUI dans le cadre du Programme ESMS numérique



Par Steven Beurel,
Directeur général de l'association Enfance et Pluriel

Constitution de la grappe cible :

Le cadre du 2^{ème} appel à projets lancé par l'ARS Centre-Val de Loire lors de la phase d'amorçage du Programme ESMS numérique a été assez structurant aussi bien concernant les projets proposés (acquisition ou mise en conformité d'une solution de DUI) que concernant les tailles de grappe à atteindre (groupement supérieur à 15 ESMS). Une première phase de concertation en amont de cet appel à projets avec l'association identifiée comme co-pilote à savoir l'association La Source a permis de définir les premières orientations. Par la suite, 3 critères ont été arrêtés afin de déterminer les partenariats à mettre en place et atteindre la taille de grappe cible :

- **Associations avec qui des partenariats sont déjà préétablis** pour des questions de facilité et d'interconnaissance ;
- **Avoir de la diversité dans les modalités d'accompagnement proposés par l'ensemble des associations**, diversité dans les champs du handicap, dans les temps d'accompagnements et finalement, on arrive à avoir quasiment l'ensemble de l'offre qui peut constituer le champ du handicap (de la petite enfance au vieillissement en passant par le travail protégé et l'inclusion scolaire) **afin d'avoir une solution la plus proche du parcours des personnes** pour que les personnes, les aidants, les partenaires institutionnels et les personnes qui « gravitent » autour de la personne accompagnée puissent demain être partie prenantes de la solution choisie ;
- **Question de territoire et d'inter-employabilité** : notre souhait était que sur le territoire (interventions sur l'ouest du département d'Indre-et-Loire et la métropole de Tours), les professionnels puissent partager

des notions de parcours et changer facilement de structures sans avoir à s'accoutumer d'une nouvelle formule car il a été constaté qu'en avançant sur ce projet qu'il s'agissait d'enjeux beaucoup plus larges que la « simple » mise en place d'une solution de DUI ; c'est également une question d'entrer dans le monde du numérique avec des enjeux de certification du RGPD mais également des questions d'interopérabilité avec les nouvelles solutions telles que Sphere (plateforme e-Parcours en région Centre-Val de Loire).

Ces 3 critères cumulatifs ont permis de déterminer le meilleur dénominateur commun dans la limite de l'appel à projets : la logique de parcours. La grappe de 29 ESMS retenue comprend ainsi les associations suivantes :

- Association La Source (association pilote notamment chargée de l'interaction avec l'ARS pour le financement du projet) ;
- Enfance et Pluriel (association co-pilote chargée du volet RH du projet) ;
- ADMR les Maisonnées avec laquelle un groupement de coopération était déjà mis en place avec Enfance et Pluriel sur le volet passage à la vie adulte pour les personnes autistes ;
- APSISS du Chinonais (partenariat déjà existant avec Enfance et Pluriel sur la mise en place du DAME sur le territoire sud-ouest du département d'Indre-et-Loire) ;
- PEP 37 (projet coopératif existant puisqu'Enfance et Pluriel est membre du projet fédéral des PEP).

Dans les associations membres de la grappe, des solutions de DUI avaient déjà été mises en place mais aucune d'entre elles n'était conforme aux critères précisés dans le cadre de l'appel à projets notamment con-

cernant les critères d'interopérabilité et l'accessibilité en mode SAS (accessibles directement via Internet).

Il s'agit d'un travail de coopération où l'on se fait confiance, où un leadership dans le projet a été déterminé, des petites entités ont ainsi accepté de lier leurs destins au développement d'associations de taille plus importantes, un certain nombre de principes ont été déterminés en commun et ont fait l'objet d'une formalisation via un conventionnement spécifique sur ce projet. Par ailleurs, un autre conventionnement spécifique est prévu entre les 2 pilotes puisque dès le départ, il a été souhaité de scinder le pilotage des 2 associations les plus importantes.

Étapes suivantes : Comitologie et recrutement d'un Chef de projet SI

- Constitution d'une organisation autour du projet : **Comité de pilotage** réunissant les Directeurs des 5 associations ;
- Constitution d'un **Groupe projet** qui comprend les 2 co-pilotes, la mise à disposition d'une assistante DSI qualité d'Enfance et Pluriel afin d'assurer le travail de de lien entre la démarche qualité, l'outillage qui va avec et le projet de DUI, les SI, les réseaux, les matériels et les prestataires ;
- **Recrutement d'un Chef de projet SI** : le choix a été de recruter un chef de projet SI au sein de l'association Enfance et Pluriel dont les missions iront au-delà de ce premier niveau partenarial avec un fléchage spécifique sur le projet pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté vis-à-vis de l'ensemble des acteurs concernés. Il y avait une forme de cohérence à recruter un Chef de projet SI qui pourra aider sur le cahier des charges, les étapes de consultations, de choix d'installation et de mise en œuvre, de la formation et de mise en route de projet mais également un travail en interne sur l'état des lieux des SI, des moyens de chacune des structures.

Prochaines étapes : comment choisir la solution de DUI ?

La prochaine étape consistera à installer le **1^{er} cercle du groupe utilisateurs** constitué des 2 entités précédentes (Copil et Groupe projet), et de la préfiguration de personnels en interne qui exprimeront un intérêt sur le sujet du DUI et être les futurs relais pour les démarches de formation, de communication, d'information, de leur collègues avec la volonté d'intégrer à moyen terme les usagers dans le groupe utilisateurs. C'est un enjeu fort et on le constate assez bien aujourd'hui

dans l'accompagnement d'un certain nombre de jeunes adultes en modalité ambulatoire qui, notamment avec les effets Covid et de certaines habitudes, ont un lien assez entretenu avec une interface sur des questions d'agenda, d'intermédiation de problèmes (les groupes WhatsApp et d'autres moyens d'échanges ne sont pas garantis en termes de protection des données et d'obligation de discrétion). Il y a en effet une forte demande, y compris du côté des parents concernant les interactions autour de l'accompagnement (pourquoi nous n'avons pas des modalités type Pro note dans nos associations, pourquoi nous n'avons pas les modalités plus fluides...). Il est totalement légitime d'aller vers ces solutions et même d'aller un peu plus loin, il y a des choses qui sont assez nécessaires maintenant dans cette question-là. Le groupe utilisateurs aura vocation à la fois être nos représentants dans la démarche projet mais aussi des personnes qui sont tout à fait légitimes pour questionner les suggestions, les freins, les ambiguïtés des projets, résoudre aussi cette question du travail coopératif qu'il y a autour (enjeu partenarial avec d'autres associations qui peut générer des préoccupations dans le cadre d'une coopération).

Aspects spécifiques aux appels à projets du Programme ESMS numériques :

- C'est une démarche où il faut capitaliser beaucoup d'informations pour maîtriser les enjeux qui se jouent : la sécurisation des données, la formation des professionnels ;
- Recours à la commande publique du Resah : nécessité d'être accompagné aussi d'officines, de cabinets dédiés à cette démarche afin de déterminer le profil acheteurs pour être en mesure de bien respecter le cadre d'achat du Resah avec un calendrier extrêmement serré. Ces formulations de détermination des besoins nécessitent un temps de travail préparatoire important (points de vigilance identifiés concernant les coûts qui peuvent varier de manière assez conséquente sans avoir la visibilité de la plus-value de telle ou telle solution).



Mobilisation nationale en faveur des personnes en situation de précarité sociale / « Aller vers » les personnes : témoignages associatifs

Temps d'échanges du collectif ALERTE en région Centre-Val de Loire le 1^{er} mars 2022

Le 1^{er} mars 2022, une vingtaine d'associations a participé au collectif Alerte Centre-Val de Loire.

Une première partie était consacrée aux mobilisations nationales en vue des prochaines échéances électorales.

Manon Jullien, conseillère technique Lutte contre les exclusions à l'Uniopss, a présenté la plateforme présidentielle portée par le Collectif national Alerte en faveur d'un quinquennat social (voir fiche n°110126).

Puis Amandine Lebreton, Barkaroum Reaili et Gaëlle Payet, ont décliné, aux niveaux national et régional, les ambitions du Pacte du pouvoir de vivre.

La seconde partie de cette demi-journée était consacrée à « l'aller vers ». Dans la suite des travaux engagés sur les invisibles, il nous a paru important de réfléchir aux solutions engagées pour cette partie de la population qui n'accède pas aux services et se tient complètement éloignée des politiques sociales et de santé.

Si les pratiques de « l'aller vers » ne sont pas nouvelles, on observe aujourd'hui un intérêt croissant dans tous les secteurs. La stratégie de lutte contre la pauvreté en a fait un axe de travail, les appels à projet se multiplient. Si l'on peut évidemment s'en réjouir, il nous a paru également important de réfléchir à ce qu'elles induisent en termes de coordination, d'articulation avec les structures et d'évolution du travail social.

Pour nourrir les échanges, six associations de la région ont présenté leurs actions :

- L'APLEAT- ACEP : Rémi Sablon, Chef de service des établissements résidentiels (ACT La Parenthèse, CTR La Levée et La Préface)
- ADDICTIONS FRANCE : Sophie Gredat, infirmière et Nathalie Verne, directrice
- AIDAPHI : Flore Guillemot et Alexis Martin, deux professionnels de l'équipe mobile sociale de proximité
- AMASAD LIGNIERES : Séverine Touraton, responsable du dispositif d'accueil itinérant
- SOLIHA : Romain Crochet
- SECOURS CATHOLIQUE : Emmanuel Barbier, délégué du Loiret

Visioconférence
ALERTE
1^{er} mars 2022
14h à 16h30

1 **Quelle mobilisation nationale en faveur des personnes en situation de précarité sociale ?**
Avec la participation de :
Manon JULLIEN, conseillère technique lutte contre l'exclusion - Uniopss
Amandine LEBRETON, porte-parole du Pacte du pouvoir de vivre
Gaëlle PAYET, Pacte du Pouvoir de Vivre Centre Val de Loire
Barkaroum REAILI, Pacte du Pouvoir de Vivre Centre Val de Loire

2 **"Aller-vers" les personnes : des témoignages associatifs**
Avec les associations de la région :
ADDICTIONS FRANCE
AIDAPHI
AMASAD LIGNIERES
APLEAT-ACEP
SECOURS CATHOLIQUE
SOLIHA

Inscription en ligne : [cliquer ici](#)

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le Collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 35 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre.

Introduction des travaux par **Mme Dominique Lorenzi-Bry,** **Président de la commission** **régionale « Lutte contre la** **pauvreté et l'exclusion » de** **l'URIOPSS Centre et du collec-** **tif Alerte en région**



Bonjour à toutes et tous qui participez et soutenez aujourd'hui les travaux du Collectif ALERTE de notre région Centre Val de Loire animé par l'URIOPSS Centre.

Rappelons brièvement pour ceux et celles qui nous rejoignent aujourd'hui qu'ALERTE régional, relié à ALERTE National, a vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion de nos six départements, la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale afin d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre.

L'objet constant du collectif ALERTE hélas depuis trop longtemps (1994) est l'éradication de la pauvreté et l'exclusion, la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes, le respect de l'égalité de toutes et tous et leur participation citoyenne.

Manon Jullien Conseillère technique chargée à l'URIOPSS de la coordination et l'animation du Collectif ALERTE constitué de 35 fédérations et associations nationales et de 14 collectifs locaux va nous parler des travaux en cours en lien avec les prochaines élections présidentielles et de notre parlement.

Je la remercie vivement car je la sais très mobilisée avec tous nos représentants nationaux pour construire une contribution commune qui ambitionne une avancée significative sur ce sujet brûlant qui concernent presque dix millions de personnes en situation de pauvreté dans un pays comme la France pourtant considéré comme riche.

Parce que nous sommes dans une continuité de nos réflexions et de nos actions, Je rappelle succinctement les récents travaux précédents menés par Alerte dans notre Région :

- Nous avons travaillé en 2020 sur : *L'invisibilité*

des personnes en situation de pauvreté et ses conséquences délétères sur l'accès à leurs droits et à un accompagnement correspondant à leurs besoins.

En 2021 et pour répondre à cette problématique de l'invisibilité de la pauvreté nous avons mis en évidence :

- *la nécessaire mobilisation en réseau et sur des territoires infra-territoriaux des différents acteurs associatifs et publics, concernés par l'accompagnement des difficultés généralement polymorphes des personnes en situation de précarité.*

Aujourd'hui notre thème de travail est « l'aller vers ». Pourquoi ce thème ?

Parce que nous constatons la difficulté pour les plus pauvres, de faire appel aux différentes institutions et dispositifs d'accompagnement dédiés à leur soutien, aux motifs principaux de leur méconnaissance, de leur complexité, de leur éloignement des lieux de vie des personnes, du sentiment d'impasse et de honte qui barrent la demande d'assistance et provoque en boucle un isolement encore plus grand.

Une réalité qui conduit ces personnes à ne pas ou plus faire valoir leurs droits et qui atteint des taux inacceptables dans notre région.

Aujourd'hui nous avons prévu de proposer le renversement de la logique de ce modèle d'intervention sociale qui ne répond plus assez aux besoins des personnes pauvres et des grands précaires, et de mettre en évidence des initiatives associatives diverses qui se mobilisent pour aller vers les personnes quels que soient leurs lieux de vie ou la nature de leurs difficultés.

Merci aux différents intervenants associatifs qui vont donc nous illustrer dans la seconde partie de nos échanges, l'intérêt de cette démarche de l'aller vers qui contient la volonté de contribuer à l'émancipation des personnes concernées, à leur redonner le pouvoir d'agir sur leur propre vie et in fine le pouvoir d'influer en tant que citoyen sur notre vivre ensemble et notre pacte républicain.

Mais que cette introduction me permette de dire mes inquiétudes...

En effet : Malgré la pertinence des dispositions prises par l'Etat lors de la pandémie Covid 19 pour protéger le niveau de vie des français et de leurs santés, la remontée actuelle de nos principaux indicateurs économiques, ces deux années passées ont confirmé l'émergence d'un glissement vers la précarité de personnes disposant pourtant d'un emploi, de jeunes étudiants ou de jeunes en ruptures de scolarité de personnes âgées en attente d'une loi Grand âge autonomie qui aurait déjà dû prendre en compte depuis plusieurs années la réalité de leurs besoins et la préservation de leur dignité.

Je nous renvoie aux récents rapports du secours catholique et d'Oxfam France, et aux travaux du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

Inquiétudes renforcées encore davantage aujourd'hui, car si cette guerre insensée menée depuis la semaine dernière par la Russie en Ukraine commande sans délai notre assistance à la population ukrainienne, elle aura aussi un impact rapidement défavorable sur les plus pauvres de l'Europe et de notre pays.

Devant l'ébranlement mondial sans précédent de notre équilibre climatique et géopolitique Il va falloir donc nous mobiliser collectivement et sans délais sur ces sujets qui ne concernent évidemment pas que les secteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux.

C'est pourquoi nous avons sollicité aujourd'hui l'intervention des acteurs nationaux et régionaux du Pacte du Pouvoir de Vivre. Vifs Mercis à Amandine Lebreton de la Fondation pour la Nature et l'Homme, Porte-Parole Nationale du Pacte du Pouvoir de Vivre, à Barkaroum Reaili, responsable CFDT déléguée Régionale du PPDV en région Centre Val de Loire et Gaëlle Payet, Directrice régionale du Mouvement associatif, et déléguée départementale du Pacte du Pouvoir de Vivre de nous parler des liens étroits entre la pauvreté, la dégradation climatique, le rôle des choix ou non choix politiques et économiques au niveau européen et mondial en matière de travail, d'emploi, en matière sociale, environnementale...

Les différentes interventions de ce jour devraient nous permettre de mieux repérer les intersections entre nos différents champs de réflexion et d'action pour activer nos collaborations mais aussi permettre à nos décideurs politiques d'apprendre de nos différentes associations et de la force de nos convictions conjuguées

J'en terminerai avec la brève et récente pensée du comédien Jean-Paul DAROUSSIN : « C'est plus compliqué de résoudre les problèmes d'injustice que les problèmes d'ordre ».

Je donne la parole pour l'animation de cette séquence et en les remerciant, à Johan Priou, Directeur Général de l'Uriopss Centre et à Sophie Vacher Conseillère Technique auprès de la Commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'Uriopss Centre.

Dominique Lorenzi-Bry

Formations pour les salariés et bénévoles

Avril—Mai 2022

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

N°	Thème	Date	Tarif
35	Prévenir les tensions et les conflits dans son équipe	4 et 5 avril	590€
5	Réaliser son EPRD (présentiel)	5 mai	295€
5	Réaliser son EPRD (distanciel)	10-12-13 mai (3 x 2h)	295€
6	Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	6 mai	295€
36	Entretiens annuels, entretiens professionnels : identifier les obligations et les enjeux	10 mai (1/2 journée) + 19 mai (journée)	450€
47	Appels à projet : comment anticiper et s'y préparer	17 mai	295€
37	Mieux se comprendre pour travailler ensemble grâce à la Process Communication Model ®	20 mai	295€

* **Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance** *

*Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles
(programmes dans le catalogue Formations pour bénévoles sur uriopss.centre.fr)*

6	Interroger la pertinence de ses statuts au regard de la stratégie associative	7 avril	Gratuite pour administrateurs et bénévoles
---	--	---------	---

Ressources humaines et management N°35 Prévenir les tensions et conflits au sein d'une équipe	2 jours	4 et 5 avril 2022 9h-12h30 / 13h30-17h
--	----------------	---

Intervenant : Isabelle REGNAULT,
Coach et intervenante au sein du réseau UNIOPSS-URIOPSS

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Chefs de service, coordinateurs
 Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel
 - Alternance d'apports théoriques et d'apports de situation et exercices
 - Support pédagogique
 Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Cas pratique
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le mécanisme du conflit
- Identifier ses émotions et ses comportements sous stress
- Réguler ses émotions et développer sa résilience
- Apprendre à adapter ses comportements face à une situation d'agressivité, de colère ou de conflit
- S'exprimer de façon constructible et recevable pour résoudre les conflits

Programme

- **Les enjeux lors du conflit**
 - Typologie des conflits
 - Diagnostic du conflit
 - Identifier les besoins des parties prenantes
- **Adapter son comportement et sa communication**
 - Communication non violente et assertivité
 - La posture physique, langage non verbal
 - Intention et objectif lors de la négociation
- **Le mécanisme des émotions et la gestion du stress**
 - Chez l'autre / pour soi
 - Développer sa conscience émotionnelle
 - Identifier ses ressources / nourrir ses besoins psychologiques

N°5	Gestion, comptabilité, tarification	1 jour	5 mai 2022 9h-12h30 / 13h30-17h Ou 10-12-13 mai 2022 (visio 10h à 12h)
	Réaliser son EPRD - Secteur social et médico-social		

Intervenant : Luc MAUDUIT, Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles. Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan) Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels

Modalités pédagogiques : Formation proposée sous deux formats :
 - formule en présentiel intégral - 7h
 - formule en distanciel intégral avec l'alternance de 3 x 2H de séquences en classe virtuelle (via l'outil TEAMS-Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle) et 2 séquences de travail en autonomie.
 Formation mixte ou entièrement à distance également possible pour les INTRA.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier
 Cas pratique: Présentation d'un modèle d'EPRD. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :
 Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table de clôture de la journée, vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation. Quiz final sur paperboard
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes
Capacité maximum : 15 personnes
Contact : formation@uriopss-centre.fr
Lieu : Orléans ou TEAMS

Objectifs pédagogiques

- S'approprier le contexte législatif et réglementaire (les points clés de la réforme de la tarification [lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016], impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (2016) : la contractualisation pluriannuelle
- Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD, de la tarification à la ressource ou l'inversion des logiques budgétaires
- Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD et maîtriser son montage

Programme

L'évolution du cadre législatif et réglementaire du budget prévisionnel

Présentation de l'EPRD

- Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
- La section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel (CRP) o Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels o L'absence de reprise de résultats dans le cadre et introduction d'un résultat prévisionnel
- La Capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'Insuffisance d'autofinancement (l'IAF).
- Une section d'investissement rénovée et articulée avec la notion de fonds de roulement
- Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
- Articulation de l'ensemble : l'EPRD Synthétique

Les documents annexés à l'EPRD

- Le plan pluri annuel d'investissements de chaque ESMS
- L'EPRD pluriannuel sur 6 ans ou le PGFPP (Plan global de financement pluri annuel qui remplace le PPF)
- Le tableau d'activités
- Le tableau des effectifs
- Autres annexes
- Le rapport budgétaire et financier (modèle remis aux participants)

Impact sur le calendrier budgétaire

- Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
- Le dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
- A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs

Nouveau dispositif, nouvelle organisation en matière budgétaire et financière

- Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes

N°6 Gestion, comptabilité, tarification Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	1 jour	6 mai 2022 9h-12h30 / 13h30-17h
--	--------	------------------------------------

Intervenant : Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan, compte de résultat) Il est possible d'amener le dernier bilan comptable, voire son plan pluri annuel de financement

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Cas pratique: Présentation d'un modèle d'EPRD. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table de clôture de la journée, vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation. Quiz final sur paperboard
-Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le mécanisme du plan pluriannuel de financement introduit par le décret du 22 octobre 2003.
- Maîtriser les fondamentaux de l'analyse financière

Programme

Ce module condense sur une journée les grands principes de l'analyse financière

Rappel des supports réglementaires

Rappel des outils prévus par ces textes, évolution du bilan financier vers l'EPRD

Le plan pluriannuel de financement : un support de simulations aux usages divers

Les spécificités de l'analyse financière dans le secteur social et médico-social

Construire son diagnostic financier en lien avec quelques ratios incontournables : rappel, méthodes

Construire une méthode de travail afin de réaliser les simulations et atteindre les objectifs fixés

Le tableau de surcoût

<p style="text-align: center;">Ressources humaines et management</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">N°36</p> <p style="font-size: 18px; font-weight: bold;">Entretiens annuels, entretiens professionnels : Identifier les obligations et les enjeux</p>	1.5 jours	10 et 19 mai 2022 (présentiel + visio 3h30)
--	-----------	--

Coût : 450 €

Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, Chefs de service ou toute personne en charge de conduire les entretiens annuels et professionnels.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

- Une séquence de 3h en classe virtuelle (via l'outil TEAMS) et une journée en présentiel de 7h.
- Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques
- Etudes de cas ; méthodes d'animation participative
- Vidéo projection ; support envoyé par mail après la formation
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu / Outil : Orléans + TEAMS

Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre légal et réglementaire de l'entretien professionnel et de l'entretien annuel
- Savoir distinguer l'entretien professionnel et l'entretien annuel
- Savoir utiliser l'un ou l'autre dispositif selon le projet associatif
- Comprendre les enjeux des entretiens pour la structure et pour les salariés et leur lien avec les autres outils RH

Programme

■ Une séquence de 3h en distanciel

Introduction : Les éléments de contexte / L'organisation associative / La fonction RH

Les enjeux des entretiens et leurs liens avec les autres outils RH

Partie 1. La distinction entre l'entretien professionnel et l'entretien annuel

L'entretien professionnel / L'entretien professionnel, une obligation légale / Les autres entretiens professionnels obligatoires / Les dispositions conventionnelles / L'entretien annuel / La notion d'évaluation / Le cadre légal : entretien facultatif et pouvoir de direction de l'employeur / Les objectifs et le contenu de l'entretien annuel

■ Une journée de 7h en présentiel à Orléans

Partie 2. Les conditions de réussite d'un entretien

Les étapes de l'entretien / Identifier les étapes de l'entretien / Répondre aux questions préalables : pourquoi ? par qui ? qui ? comment ? où ? quand ?

Identifier les enjeux de chacun et comprendre les craintes et les attentes de chacun / Préparer l'entretien / La mise en œuvre du dispositif / Quels outils choisir et comment les utiliser ? / Construire une trame d'entretien et des critères d'appréciation / La préparation du(de la) responsable/manager

La préparation du(de la) salarié / Conduire l'entretien / Créer un climat de confiance / L'accueil / La conduite de l'entretien / Adopter une attitude constructive / Gérer les incidents / Conclure l'entretien / Définir des objectifs et valider un plan d'actions et des engagements réciproques / Organiser le suivi du plan d'actions / Sécuriser le suivi de l'entretien professionnel et du bilan à 6 ans / Les suites à donner à l'entretien / Exploitation des résultats des entretiens et articulation avec les autres outils (plan de développement des compétences, GPEC...) / Entretiens, données et RGPD

Conclusion : synthèse

Pilotage et gouvernance associative N°47 Appels à projets : comment anticiper et s'y préparer	1 jour	Le 17 mai 2022 9h-12h30 / 13h30-17h
--	---------------	--

Intervenant : Johan PRIOU
 Directeur de l'URIOPSS Centre

Coût : 295€/jour

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Administrateurs, ou toute personne en charge de la constitution du dossier de réponse d'un appel à projets

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel (formation à distance possible). Alternance d'apports théoriques et méthodologiques. Echanges à partir des retours d'expérience des participants. Support de formation en vidéoprojection remis sur papier à l'issue de la formation
 Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : quiz
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette mise en concurrence
- Maîtriser la procédure et les étapes de la réponse à un appel à projets
- Identifier les points clés de la réponse à un appel à projets
- Se préparer à l'audition par la Commission de sélection

Programme

Le contexte de la mise en concurrence

Anticiper les appels à projets à travers l'analyse de la planification de l'offre et des besoins médico-sociaux

La procédure de délivrance des autorisations : les appels à projets

- Le champ d'application
- La procédure
- Les enjeux

La constitution du dossier de réponse à un appel à projet

- Les principes
- L'analyse du cahier des charges
- Les points clés de la réponse à un appel à projets et les points de vigilance dans la constitution du dossier

L'audition par la Commission de sélection

- Posture des candidats
- Les points clés de l'argumentaire lors la présentation orale

Ressources humaines et management N°37 Mieux se comprendre pour travailler ensemble grâce à la Process Communication Model ®	1 jour	20 mai 2022 9h-12h30 / 13h30-17h
---	--------	-------------------------------------

Intervenant : Isabelle REGNAULT
Coach, consultante et formatrice

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Tout public— aucun prérequis

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : formation en présentiel—Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.
Alliance de théorie, mise en situation et analyse de situations de travail.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Cas pratique
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 10 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans



Qu'est ce que la Process communication ?

C'est à la fois un modèle d'identification et de compréhension des différents types de personnalité et un modèle de communication. Elle permet de développer la connaissance de soi, la connaissance des autres, et d'optimiser la relation aux autres.

Lorsque deux personnes échangent et souhaitent se comprendre, elles utilisent un mode de communication qu'elles pensent adapté à leur interlocuteur. Si ce mode de communication convient à l'interlocuteur, il « entend » correctement ce qui lui est dit, ils pourront effectuer un travail efficace. Si le mode de communication n'est pas adapté, il y a risque de malentendu et donc de perte de temps et d'énergie, voire un risque de générer des situations stressantes.

Objectifs pédagogiques

- Se comprendre, identifier et gérer ses comportements sous stress
- Adapter sa communication à son interlocuteur pour des relations équilibrées et performantes au travail

Programme

- Connaître les fondements et les objectifs de la PCM®
- Identifier la structure de personnalité
- Les points forts à valoriser
- Utiliser le bon canal de communication
- Environnement de travail adapté
- Les besoins psychologiques
- Identifier les séquences de stress
- Sortir des comportements sous stress

Ce document est à photocopier autant de fois que nécessaire – un bulletin d'inscription par stage

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

Organisme :

Nom de la structure :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**

.....

Mail du Responsable de l'association : **(obligatoire)**.....

Numéro d'adhérent : CC

Stagiaire(s) :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage : Intitulé

N° Date(s)

Coût X nombre de personne(s) Coût total = €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription ou par virement

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ? _____

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre
En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement.
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

ALERTE

Pouvoir vivre dans la dignité, c'est un droit !

Communiqué de presse du 25/03/2022

A l'heure où le droit à bénéficier d'un RSA est remis en cause par plusieurs candidats à l'élection présidentielle, le collectif d'associations de solidarité réunies au sein d'ALERTE réaffirme qu'il est au contraire urgent de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Pour cela, des solutions existent.

Il est indispensable de prévoir une augmentation de 30 % du montant du RSA, dès le début du quinquennat, ainsi qu'une ouverture de ce minima social aux personnes qui en ont besoin, dès 18 ans. Il est également indispensable que ce RSA soit lié à un vrai accompagnement, prévu, faut-il le rappeler, par la loi.

D'ici la fin du quinquennat, le collectif ALERTE demande l'instauration d'un Revenu Minimum Garanti, qui améliorera le RSA actuel dans cinq directions :

Ce minimum social doit être véritablement garanti. Il doit être un plancher solide et non un filet de sécurité aux mailles de plus en plus larges. Hors cas de fraude délibérée, le Revenu Minimum Garanti ne peut donner lieu à sanctions. Il ne peut non plus être conditionné à des activités non rémunérées ou à des formes de travail forcé. Il doit, au contraire, renforcer la sécurité dont ont besoin les personnes vivant la grande pauvreté, pour pouvoir regarder vers l'avenir avec confiance.

Le Revenu Minimum Garanti doit permettre de vivre décemment et de sortir de la grande pauvreté. C'est pourquoi, après une première augmentation significative dès le début du quinquennat, il est essentiel de porter progressivement le niveau du revenu minimum à 50 % du revenu médian, soit un peu plus de 900 € pour une personne seule. Cela permet de faire baisser la charge mentale que représente la pauvreté, avec ses choix impossibles (pouvoir nourrir ses enfants ou se chauffer, ...).

L'accès au Revenu Minimum Garanti doit être ouvert aux jeunes dès 18 ans, en fonction de leurs ressources. Seuls 4 pays au sein de l'Union européenne n'ont pas encore de revenu minimum ouvert aux jeunes dès leur majorité. La France en fait malheureusement partie. Or les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté. Il est temps de changer cela.

ALERTE demande également que ce Revenu Minimum puisse bénéficier aux étrangers pouvant justifier d'une présence régulière en France depuis deux ans, alors qu'aujourd'hui, cela n'est possible qu'au bout de 5 ans pour les non-européens (hors statuts spécifiques).

Enfin, le Revenu Minimum Garanti doit pouvoir être accessible le plus automatiquement possible, afin de lutter contre le nonaccès aux droits et le non-recours. Le fait que le non-recours au RSA soit de l'ordre de 35 % doit questionner les pouvoirs publics. Dans cet esprit, cette prestation pourrait être versée « à la source ».

Ce Revenu Minimum garanti est l'un des piliers du tryptique défendu par ALERTE, à savoir l'Accompagnement, le Revenu, et le Retour vers l'Emploi.

Le préambule de la Constitution de 1946 consacre un droit à des « conditions convenables d'existence ». Il est du devoir des pouvoirs publics, et plus largement de l'ensemble de notre société, de tout mettre en œuvre pour qu'effectivement ce droit soit appliqué. Personne ne doit vivre dans la misère dans notre pays. Il y va de l'honneur de la France.

Les personnes qui vivent l'expérience de la pauvreté, dure et qui fait souffrir les cœurs et les corps, méritent notre respect et notre confiance. Reconnaissons les contributions, souvent invisibilisées et discrètes, qu'elles apportent à la société. Avec elles, travaillons tous ensemble à vaincre la pauvreté, par des mesures audacieuses et positives. Cela devra être l'ambition du futur gouvernement, car pouvoir vivre dans la dignité est un droit et l'accès de tous aux droits de tous est une obligation.

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal – 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr



Favoriser la coordination des parcours d'insertion des familles monoparentales résidant sur le territoire du Berry ***Deuxième phase : l'animation dans l'Indre***



La démarche Familles monoparentales a été lancée en novembre 2020. Après un état des lieux, la phase d'animation dans le Cher s'est déroulée entre mai et juin 2021, puis dans l'Indre entre octobre et décembre 2021.

Dans l'Indre, une trentaine d'acteurs provenant de différentes parties du département (Châteauroux, Argenton-sur-Creuse, Le Poinçonnet, Le Parc naturel de la Brenne, Prissac, etc.) a participé aux trois réunions. Les associations des différents secteurs étaient présentes (petite enfance, famille, insertion, hébergement, logement, santé, etc.) ainsi que les acteurs institutionnels (CD, DDETSPP, Caf, ARS, MSA, CCAS, CLS, etc.) et quelques élus.

Comme dans le Cher, les débats se sont articulés autour de l'analyse des résultats d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des acteurs identifiés, de la présentation de dispositifs et d'acteurs du territoire et de travaux participatifs des acteurs de première ligne.

Au terme de ces échanges, des priorités d'action ont été identifiées sur les thématiques suivantes :

Mode de garde d'enfants

- Favoriser la création de maisons d'assistantes maternelles.
- Développer des solutions innovantes de gardes à horaires atypiques et à domicile (type CISPEO en Indre-et-Loire).

Parentalité/isolement

- Créer un lieu de répit : mettre en place un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt permettant une coopération d'acteurs sur cette problématique – besoin de solutions innovantes, le modèle est à construire (tiers lieu, café familial associatif, poste d'animateur itinérant, etc.).
- Développer l'aller vers – provoquer la rencontre avec les familles notamment en zones

rurales via les élus locaux.

- Présenter les travaux de la démarche Familles monoparentales aux associations de maires : notamment à l'association des maires de l'Indre et des maires ruraux, en associant les CLS intéressés afin de travailler sur l'ancrage local des pistes d'action et des partenariats.

Mobilité

- Créer un garage solidaire.
- Mettre en place un observatoire de la mobilité (thématique traversant tous les sujets, en s'appuyant sur les travaux de benchmarking effectués par la DDETSPP de l'Indre).

Emploi/insertion

- Intégrer la question de l'insertion et de l'emploi des familles monoparentales dans les instances/groupes de travail existants (de type CODEVE) sur ces sujets (pour faciliter la mobilisation des acteurs du secteur).

Interconnaissance

- Suivre les travaux sur le Soliguide menés par l'Udaf 36 (outil facilement manipulable pour les professionnels comme pour les usagers et disponible dans plusieurs langues qui va être renseigné par les acteurs du champ de la précarité du département) et le renforcer au besoin pour les familles monoparentales.

Accompagnement des personnes vivant à domicile atteintes de la maladie de Parkinson ou de la sclérose en plaques dans le Loiret

Retour d'expérience de l'équipe spécialisée portée par les PEP 45 et le collectif Maladie Neuro-Evolutive du Loiret - Focus sur les travaux de la commission régionale des SSIAD



Le 25 janvier 2022, la commission régionale des SSIAD animée par l'Uriopss Centre a organisé un webinaire à destination

de ses adhérents afin de présenter un premier retour d'expérience de l'équipe Spécialisée Maladie Neuro-Evolutive (ESMNE) portée par l'ADPEP 45, en partenariat avec le Collectif Maladie Neuro-Evolutive (MNE) du Loiret.

Cette expérimentation, débutée en juin 2020 pour une période de 3 ans, s'inscrit dans les orientations du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 afin de « concevoir et expérimenter un protocole d'intervention au domicile pour les personnes atteintes de maladie de Parkinson ou de sclérose en plaques (ou maladies apparentées).

Descriptif du projet

En 2019 l'ARS lance un appel à candidature pour la création d'une équipe expérimentale « spécialisée de prévention et réadaptation à domicile (ESPRAD) des personnes atteintes de Scléroses en plaques, maladie de Parkinson ou maladies apparentées », inspirée des équipes spécialisées Alzheimer (ESA).

Elle s'adresse aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson et SEP et maladies apparentées, d'AMS (Atrophie Multi-Systématisée) de PSP (Paralysie Supranucléaire Progressive), des maladies de Behçet, de Gougerot-Sjögren et de Devis ou de Neuro-lupus.

Les missions de cette équipe spécialisée sont :

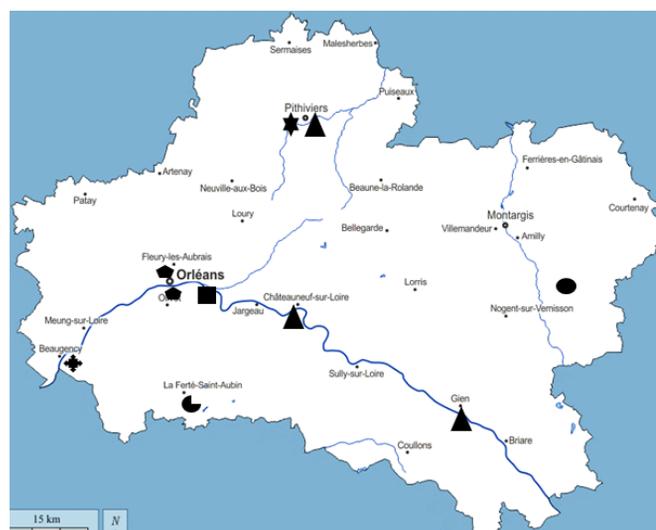
- De maintenir et/ou renforcer l'autonomie du l'utilisateur ;
- De soutenir les aidants et l'entourage proche ;
- De coordonner les actions entre les différents partenaires ;

- D'orienter l'utilisateur vers les professionnels ou les structures adaptées dans une logique de parcours coordonné.

Elle est saisie sur prescription médicale d'un médecin généraliste ou spécialiste.

Une réponse partenariale et territorialisée

Le SSIAD des PEP 45, spécialisée dans l'accompagnement des personnes handicapées à domicile, est intéressé par le dispositif mais sait très vite qu'il ne pourra pas y répondre seul compte-tenu du territoire d'intervention de l'équipe qui se veut le plus large possible. Il sollicite alors l'ensemble des SSIAD du Loiret afin de proposer une réponse partenariale ; 10 SSIAD se lanceront dans le projet (soit 7 gestionnaires différents).



- PEP 45
- APF
- 🏠 DU CENTRE
- ▲ ADMR 45
- ☾ ASAD
- ✚ ABRAPA
- ★ 2 cantons

Il sera donc porté juridiquement par les PEP 45 et opérationnellement par un collectif : le collectif Maladies Neuro Evolutives (MNE) du Loiret. Ce choix permet de proposer un plateau technique reposant sur les compétences et la connaissance du territoire des Infirmiers coordinateurs (IDEC) des SSIAD, pour l'ensemble du département.

Pour les SSIAD, être partie prenante du fonctionnement de l'équipe permet de faciliter les relais de prise en charge et de fluidifier les parcours puisque les personnes concernées sont potentiellement déjà usagers du service ou ont vocation à le devenir après l'intervention de l'équipe.

Le projet s'inscrit dans un réseau partenarial notamment avec l'HAD, les SSR et les services neurologie et neurosciences du CHR.

Le dossier de candidature est retenu par l'ARS et l'ESMNE commencera à intervenir le 2 juin 2020.

Les principes d'intervention de l'ESMNE

Inspiré du fonctionnement des ESA (équipes spécialisées Alzheimer), le programme d'intervention de l'ESMNE se décompose en 4 étapes :

- Une évaluation initiale ;
- Une intervention des membres de l'équipe à domicile pouvant aller jusqu'à 18 séances ;
- Un bilan de fin de parcours ;
- Un bilan post-programme à 3 mois.

L'objectif est de rendre le patient le plus autonome possible à la suite de l'intervention de l'équipe, soit par les relais vers d'autres dispositifs qui pourront être mis en place (SAMSAH, SSIAD, DAC, etc.) soit par le biais de technique de rééducation à réaliser à domicile.

Le nombre de séances nécessaires et les types d'intervention peuvent varier en fonction des besoins exprimés par la personne et son entourage et les besoins repérés par les professionnels de l'équipe.

De plus, l'équipe anticipe les relais nécessaires afin d'éviter les ruptures de prise en charge par :

- La présence de l'IDEC de secteur au bilan de la prise en charge et au post-bilan à 3 mois ;
- Des préconisations transmises aux aidants (familiaux et professionnels) pour maintenir l'autonomie de la personne ;

- Un réseau partenarial renforcé avec l'ensemble des ressources du territoire.

Elle a vocation à intervenir au début des symptômes de la maladie pour une réelle efficacité mais, dans les faits, elle peut également permettre de préparer des prises en charge en SAMSAH ayant des listes d'attente notamment sur le volet social ou une institutionnalisation.

L'équipe pluridisciplinaire

Les PEP 45 ont décidé de se doter d'une équipe pluridisciplinaire composée :

- D'un cadre de santé (50%) Mme Christelle ORAIN, qui est également à 50% sur le SSIAD PEP 45.
- D'une ergothérapeute (75%), Mme Aline THOMAS
- D'un neuropsychologue (50%), Mme Tiphanie EPIAIS
- D'un IDE (50%), en cours de recrutement
- D'un psychomotricien (50%), Mme Sarah DOQUIER
- D'un CESF (30%), Mme Laure MERCIER

En partenariat avec les IDEC de secteur des SSIAD.

Missions de l'IDEC de secteur

L'IDEC va accompagner l'équipe sur les demandes de prises en charge de personnes relevant du secteur d'intervention du SSIAD. Elle réalise l'évaluation initiale et participe au bilan de fin de parcours et de post-programme à 3 mois. Elle a un rôle pivot avec le médecin traitant à qui elle adresse les informations de début et de fin de prise en charge. Pendant le déroulé des séances, elle est destinataire du bilan à mi-parcours.

Missions du cadre de santé de l'équipe

Le cadre de santé assure, quant à elle, le suivi des séances. Elle a également vocation à créer du relais, du sens et de la coordination avec les IDEC de secteur et à développer le réseau partenarial.

Missions de l'IDE

Le projet initial prévoyait un temps d'infirmier qui est non pourvu à ce jour afin de mettre en œuvre le projet thérapeutique, de faciliter l'accès aux soins et d'orga-

niser les relais. L'équipe a décidé de repenser cette mission et de mobiliser un temps médical dédié qui permettra de faire du lien avec les neurologues ou les médecins traitants.

Missions de l'ergothérapeute

L'ergothérapeute réalise l'évaluation globale, au début du programme, des capacités de la personne, en binôme avec la psychomotricienne, si besoin, afin d'élaborer une prise en charge adaptée aux besoins. Au cours des séances elle est amenée à réaliser :

- des préconisations de matériels ou d'adaptation du logement ;
- des écrits pour les argumentaires dans le cadre des démarches MDPH et APA ou pour des demandes de financements ainsi que des préconisations de travaux d'adaptation ;
- de l'aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- des exercices de rééducation.

Missions du psychomotricien

Le psychomotricien accompagne la personne à accepter son corps malade, certes différent mais qui a encore des capacités. Elle peut proposer des exercices moteurs ou des séances de relaxation. Elle travaille beaucoup sur la prévention des chutes et pour rendre le patient autonome à son domicile.

Auprès de l'aidant, elle peut lui proposer des séances de relaxation et lui donner des clés pour accompagner son proche.

Missions du neuropsychologue

La neuropsychologue réalise un bilan sur les capacités cognitives. Cette évaluation est importante, à la fois pour le malade et pour le proche car elle permet d'expliquer les difficultés et les évolutions de la maladie. Elle peut proposer des exercices à appliquer au quotidien et du soutien psychologique. Son travail à mi-temps dans le service de neurologie de l'hôpital d'Orléans facilite les liens avec les médecins et les professionnels libéraux (ex : orthophonistes).

Missions du CESF

Le projet des PEP a fait le choix de doter l'équipe d'une compétence sociale afin de faciliter l'accès aux droits des personnes accompagnées. Elle ne se substi-

tue pas aux dispositifs existants mais facilite les mises en relation et les relais.

Après plus d'un de fonctionnement, quel bilan ?

Le fonctionnement en collectif est reconnu comme pertinent, à la fois par l'équipe mais aussi par les IDEC de secteur. La file active est encore à améliorer, est devrait atteindre l'objectif de 50 personnes cette année. La majorité des malades accompagnés ont plus de 60 ans et sont atteints de la maladie de Parkinson, peu d'interventions sont réalisées auprès de malades atteints de SEP. Le travail partenarial avec l'association France Parkinson est très développé et elle est dans les premiers « orientateurs » au côté de l'hôpital d'Orléans.

A ce jour, l'ARS n'a pas confirmé la poursuite de l'expérimentation au-delà des 3 ans ni sa généralisation sur l'ensemble de la région CVL mais ce premier bilan démontre sa pertinence.

Pour aller plus loin : retrouvez l'intégralité du webinaire sur notre site Internet, fiche n°109523

Quelles perspectives de travail pour les SSIAD de la région Centre-Val de Loire ? : retour sur la commission régionale des SSIAD du 10 mars 2022

Dans le cadre de la politique inclusive et domiciliaire promue par les autorités, les SSIAD peinent aujourd'hui à exercer leurs missions : difficultés de recrutement, coûts de certains actes infirmiers, charge en soins de plus en plus importantes, etc.

Des projets nationaux d'évolution de la tarification (réforme) et des missions des SSIAD (création des services autonomie à domicile) sont en cours d'élaboration. Permettront-ils de répondre aux problématiques actuelles des SSIAD ?

La commission régionale des SSIAD, présidée par Jean-Bernard PEARON et animée par Emilie ROY a souhaité faire un point d'étape en invitant l'ARS Centre-Val de Loire afin d'échanger sur les perspectives de travail de l'Agence ainsi que Jacques PRIETO, Conseiller technique Tarification à l'Uriopss Centre pour présenter l'avancée des travaux du projet de réforme de la tarification.

Intervention d'Angélique MASI, Responsable de l'offre personnes âgées à l'ARS CVL

► De plus en plus de difficultés de recrutement

Les SSIAD ont de plus en plus de difficultés à recruter, des postes sont vacants et leur activité baisse. Les SSIAD associatifs semblent plus touchés que le secteur public, liés sans doute aux écarts de salaires. La situation est très inquiétante car les écoles d'aides-soignants ont du mal à remplir leur promotion. A cela s'ajoute la réforme de la formation qui diplôme les étudiants non plus avant mais après l'été, comment alors mobiliser ce vivier pour les remplacements ? Les SSIAD associatifs devront-ils stopper toutes les admissions pendant la période estivale ?

Mme MASI a rappelé que l'ARS CVL se mobilise avec l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi (dont l'Uriopss Centre) dans le cadre de la convention régionale d'attractivité. Nous espérons que des solutions concrètes pourront être rapidement proposées aux acteurs de terrain.

► Création des services autonomie à domicile : une opportunité pour les SSIAD ?

La loi de financement de la sécurité sociale 2022, dans son article 44, promeut le rapprochement des services de soins et des services d'aide et d'accompagnement à domicile via la création de services uniques : les services autonomie à domicile (SAD).

Le législateur souhaite aller plus loin que le fonctionnement SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) en expérimentation depuis 2016, qui pouvait reposer sur des conventions de partenariats puisque les premiers travaux d'élaboration des SAD s'orientent vers des fusions complètes entre les 2 types de services.

Ainsi, lors de la publication du cahier des charges prévu au plus tard le 30 juin 2023, l'ensemble des SSIAD n'auraient que 2 ans pour s'adosser une activité d'aide.

Intervention de Jacques PRIETO, Conseiller technique à l'Uriopss Centre

La réforme de la tarification des SSIAD est attendue depuis plus de 10 ans par les acteurs. Des travaux ont été relancés par la DGCS en 2018 avec une nouvelle Etude nationale de coûts, actualisée en 2021.

Le réseau Uniopss-Uriopss a largement contribué aux travaux (cf. site internet de l'Uriopss Centre, fiche n°107791) conduits en 2021. La Loi de financement de la sécurité sociale 2022 pose le principe de la mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier 2023.

Objectifs de la réforme : permettre la prise en charge à domicile de personnes avec plus grand besoins de soins et assurer la continuité des interventions notamment le soir et le week-end. Les dotations des SSIAD ne seraient ainsi plus attribuées via un coût à la place mais via une équation tarifaire prenant notamment en compte les besoins en soins des usagers.

4 nouveaux groupes de travail se sont réunis en ce début d'année pour définir les modalités de calcul de coûts de structure, de transports, de passage et sa mise en œuvre opérationnelle. Des propositions ont été faites :

- Financement du coût structure : un forfait pourrait être allouée en fonction du nombre de places installées ;
- Financement des coûts passage : son calcul pourrait se faire sur la base du GIR de l'utilisateur.
- Financement des coûts de transport : son montant serait variable en fonction de la « lourdeur » de l'utilisateur. La variable « caractéristiques du territoire » est également à l'étude.

Ce nouveau modèle tarifaire reposera sur un recueil de données auprès de tous les SSIAD à réaliser en 2022. La fréquence des actualisations reste encore à définir (au fil de l'eau ou par coupes).

En conclusion

Ces différentes perspectives d'évolution pour les SSIAD semblent déconnecter des problématiques actuelles sur le terrain.

Même si l'Uriopss Centre est favorable aux rapprochements entre les SAAD et les SSIAD pour fluidifier les parcours à domicile, la création de services autonomie à domicile annonce une redéfinition profonde de l'organisation de l'offre sur les territoires. N'aurait-il pas été plus intéressant de généraliser le fonctionnement SPASAD, par conventionnement ou fusion afin de conforter les coordinations déjà existantes et diversifier le champ d'intervention des services (développement d'actions de prévention, de partenariat avec les EHPAD, de prestations de soutien aux aidants) ? Pour rappel, il n'existe qu'un seul SPASAD autorisés et que 2 expérimentations en cours en région CVL. La création d'une dotation complémentaire pour la coordination offre la possibilité de développer ce dispositif.

Parallèlement, la réforme de la tarification des SSIAD, très attendue par les acteurs, semble s'inspirer largement des modalités d'allocation de la dotation soins des EHPAD, aujourd'hui requestionnées. Elle risque d'augmenter fortement la charge administrative des services sans aucune plus-value dans la prise en soin des personnes.

Dispositifs d'accompagnement médico-éducatifs (DAME) en région Centre-Val de Loire : Point d'étape et perspectives pour les acteurs associatifs

Focus de la commission régionale "personnes en situation de handicap" de l'URIOPSS du 8 mars 2022

Quelles attentes des usagers et des familles sur la scolarisation et les DAME ?



Par Martine Vandermeersch, Vice-Présidente de la commission droits des usagers à la CRSA et membre du collectif Handicap

En synthèse :

- Manque de données qualitatives sur la scolarisation des enfants en situation de handicap en Région
- Espoir très important suscité chez les familles qui ne souhaitent qu'une chose : que leur enfant soit scolarisé en milieu ordinaire!
- Crainte des familles vis-à-vis des DAME car on ne sait pas encore tous les changements que cela va impliquer
- Importance de financements débloqués par l'ARS pour la transition inclusive
- Une ARS 28 précurseur sur la scolarisation car les 3 institutions (ARS/EN /MDA) travaillent très bien ensemble
- Volonté des associations du 28 de travailler ensemble, au bénéfice du parcours des usagers
- Attention à anticiper l'accompagnement des jeunes adultes vers l'emploi
- L'extension d'autorisation des SESSAD jusque 24 ans est une piste intéressante de travail
- Il est important d'informer les familles, de façon claire sur les transformations en cours et les nouveaux dispositifs : plus les familles sont rassurées et mieux cela se passe pour l'enfant
- Travailler dans une logique plus territoriale et inter-associative devrait permettre de scolariser plus d'enfants en leur assurant un accompagnement de qualité.

Les freins et les leviers à partir du témoignage de l'association les Clos du Loiret



Par Pedro Nieto, Directeur de l'association les Clos du Loiret

En synthèse :

- Pilotage territorial du DAME du Loiret par la délégation départementale de l'ARS
- L'association des Clos du Loiret s'est engagée dans le DAME en 2019 avec quelques points de vigilance notamment sur la nécessité d'aller vers l'inclusion uniquement si cela est le projet des familles et des jeunes
- Un comité de pilotage inter-DAME a été créé et est piloté par la délégation départementale de l'ARS, avec l'Education nationale
- Le DAME est considéré comme une ressource du territoire, qui n'appartient pas en réalité à tel ou tel gestionnaire
- Une cartographie précise des besoins a pu être réalisée et croisée avec la carte scolaire
- 3 types de population identifiés pour être accompagnés par le DAME : TND / Polyhandicap et Autres déficiences
- Une question s'est posée sur la liberté de choix des familles : si on répartit le territoire entre OG, cette liberté n'existe plus et cela interroge sur l'effectivité des droits des personnes. L'ensemble des partenaires ont accepté de prioriser le choix de la personne dans cette transformation.
- Il faut que l'accompagnement d'un jeune en situation de handicap sur un territoire soit considéré comme un sujet à traiter en coordination, par tous les acteurs de ce territoire.

Identification par les associations des freins et des leviers à la transformation en DAME



LES FREINS

- Des réserves de la part des familles sur des expériences d'inclusion scolaire qui se sont mal passées
- Doute des professionnels sur la capacité des accueils à réunir les conditions pour que les choses se passent bien
- Inquiétudes car nous allons tous vers l'inconnu : manque de repères pour tous
- Une transformation à moyens constants
- Absence de notifications DAME par les CDAPH / Absence de double orientations dans certains départements (SESSAD/IME)
- Des arrêtés des DAME prononcés sur certains territoires, pas sur d'autres
- Notifications peu claires (exemple du Loiret avec des notifications SESSAD+IME+DAME)
- Absence de mesure d'impact des dispositifs sur les parcours des enfants et de leurs familles
- Manque de visibilité sur le coût pour les familles (il faut que le report de charges soit identifié clairement pour que les OG puissent accompagner plus d'enfants)
- Manque de lisibilité et de communication auprès des familles sur le dispositif
- Attention à ce que la complexité générée par le DAME n'apporte pas à une perte de droit (non recours du fait de la complexité)
- Attention à ne pas imposer aux usagers les lieux où il doit être accompagné (charte des droits et des libertés)
- Ne pas effacer les spécificités des publics dans des accompagnements plus territorialisés
- Risque de ne pas prendre en compte les temps de coordination, qu'ils ne soient ni identifiés ni valorisés



LES LEVIERS

- Des projets d'établissements et services qui intègrent le DAME
- Faire appel à un tiers pour changer le regard et faire cheminer les équipes (accompagnements par URIOPSS-CREAI)
- Constituer un groupe ressources avec des professionnels
- Ouvrir des antennes sur les territoires non couverts
- Bénéficier d'un pilotage volontariste inter DAME par l'ARS
- Formuler des propositions en inter-associatif
- Créer son propre dispositif de transport internalisé
- Accompagner les professionnels en les formant et en prenant le temps pour expliciter
- Créer un COPIL inter-associatif
- Capitaliser sur l'évolution des pratiques : crise sanitaire qui a amené les professionnels à sortir de l'établissement
- Considérer le DAME comme une réponse territoriale qui n'appartient à aucun gestionnaire en propre
- Tenir compte des réalités départementales et des dynamiques existants sur ces territoires
- Utiliser Serafin-PH pour valoriser les temps de coordination et identifier l'ensemble des besoins/prestations
- Croiser le domicile des enfants et la carte de l'Éducation nationale
- Communiquer et définir les temps de communication spécifiques sur le DAME avec les familles, les partenaires, les financeurs...
- Ne pas se satisfaire de petits temps d'inclusion collective
- Construire des formations croisées ARS/EN



Alerte à faire partir de l'URIOPSS vers l'ARS pour accélérer les procédures d'autorisation DAME

Retour d'expérience sur le DAME d'Eure-et-Loir



Isabelle Cappellaro, directrice médico-sociale des PEP 28

En synthèse :

- La DD ARS, l'EN et la MDA d'Eure-et-Loir ont toujours eu une politique volontariste en matière de déploiement des DAME. C'est la vraie force du territoire.
- Peu à peu, les familles comme les professionnels sortent des postures initiales qui exprimaient une impossibilité d'inclusion pour une majorité d'enfants (« Il/elle ne pourra jamais! »)
- L'accompagnement des équipes au changement est un travail quotidien qui est toujours en cours après plusieurs années de fonctionnement en DAME
- La CDAPH notifie des orientations DAME dès le mois d'avril ce qui permet de préparer la rentrée scolaire sereinement
- Un COTEC a été créé sur le territoire : il réunit régulièrement l'ensemble des directeurs de DAME sur des points techniques qui peuvent si besoin être reportés en COPIL
- Les formations croisées ARS/EN sont un véritable levier mais les plans de formation et calendriers du MS et de l'EN sont parfois difficilement compatibles
- Le fonctionnement DAME pourrait être calquer sur le découpage des PIAL, ce qui permet d'être sur des bassins de vie cohérents
- L'accompagnement des jeunes après 16 ans reste problématique et il est important d'anticiper ce sujet dès la création des DAME

Le discours d'introduction du Président de l'URIOPSS, M. Marcel Hartmann et le diaporama des travaux de la commission sont disponibles sur la [fiche n°110247](#)

A CONSULTER EGALEMENT :



Réforme de l'abattement applicable aux revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) - note d'analyse de l'UNIOPSS disponible sur la [fiche n°109595](#)



Rapport de M. Denis PIVETEAU « Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change » - disponible sur la [fiche n°109830](#)

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services** gérés par les adhérents, soit **700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 06/01/2022

Collège Associations	
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française CVL
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Jean-Marc BOUCHARD	AEFH
Madame Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS	ADSEA 28
Monsieur Jean-Claude DION	APHL
Madame Patricia DOUANE	AIDAPHI
Monsieur Renaud HERMIER	ADAPEI 36
Monsieur Gilles GAILLARD	ADPEP 45
Monsieur GASPARD-CADET	ARDEQAF
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
	APAJH 37
Monsieur Jean-Bernard PEARON	ADMR Centre
Madame Nadia PETAT	PEP 18
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur Éric TROUVE	Croix Rouge Française
Monsieur Pascal USSEGLIO	APF France Handicap
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Fanny LAFFAYE-HILL	Ordre de Malte
Monsieur Denis VERNADAT	FAC
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Myriam BILLOT	M'HOME 36
Monsieur Pascal OREAL	ASSAD HAD / UNA Centre
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Dominique LEGUET	Espoir 21
Madame Muriel BRUNET	AHSAP ASAD
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Olivier CANY	UNAFORIS
Monsieur Claude LAIZE	CREAI
Monsieur Clément AMOURIQ	EHPAD Saint Joseph

Le Bureau

Marcel HARTMANN	Président
Steven BEUREL	Trésorier adjoint
Claire BOTTE	Secrétaire adjointe
Jean-Claude DION	Trésorier
Dominique LORENZI-BRY	
Pedro NIETO	
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président
Denis TURPIN	

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Jacques PRIETO	Conseiller technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Documentaliste - Webmaster
Sophie DENIS	Secrétaire de direction
Fatima LESTRADE	Comptable

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Jacques PRIETO**

GLASS de l'Indre suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Aude BRARD**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Aude BRARD**

GLASS du Loiret suivi par **Sophie VACHER**

CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre,

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON, administrateur de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON administrateur de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Johan PRIOU et co-présidée par Myriam BILLOT et Geneviève CETAIRE, administratrices

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Sophie VACHER et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Sophie VACHER

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Johan PRIOU

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Johan PRIOU

« **Responsables administratif et financier** » animé par Jacques PRIETO

« **Systèmes d'information** » animé par Jacques PRIETO

« **Habitats inclusifs** » animé par Emilie ROY et Aude BRARD

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uriopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Emilie ROY

Services d'aide et de soins à domicile : Emilie ROY

Enfance - Familles - Jeunesse : Johan PRIOU

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Sophie VACHER

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Emilie ROY

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Emilie ROY

Qualité, Evaluation, Certification : Emilie ROY

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité,

Fiscalité : Jacques PRIETO

Droit Social : Johan PRIOU

Gestion des Ressources Humaines : Johan PRIOU

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Jacques PRIETO

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :
Emmanuelle MALLET

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Sophie DENIS

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

**Groupes de suivi des schémas départementaux
Conseils de développement**

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF – ERTS

ITS 37 – Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé**, au **Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :
Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre
Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'ADPEP 45 Recrute pour son établissement La Maison d'Accueil Spécialisée « Les Saulniers » Situé à Boigny sur Bionne

1 Aide-soignant - (H/F)

En CDD à temps complet (1 ETP)

Poste à pourvoir du 27 juin au 7 août 2022 - CC 66 - Secteur Adulte

La Maison d'Accueil Spécialisée « Les Saulniers » accueille 56 adultes en situation de handicap avec perte d'autonomie importante en accueil permanent, accueil de jour et accueil temporaire.

Missions principales

- Accompagnement des soins et du nursing des résidents au quotidien en lien avec l'équipe médicale
Elaboration de projets personnalisés dans son rôle de référent
Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire Relation avec les familles

Profil

- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant
- Intérêt pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap, avec une autonomie faible
- Sens du travail en équipe

Envoyer, CV et lettre de motivation au plus tard le 15 juin 2022 à :

Madame La Directrice de Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés
21 avenue Gay Lussac - 45800 ST JEAN DE BRAYE - 02.38.61.93.20
e-mail : corinne.blanco@pep45.asso.fr

Association Addictions France recherche :

RESPONSABLE PREVENTION ET FORMATION REGIONAL (F/H)

Missions générales :

Sous l'autorité du Directeur régional et en coordination avec les membres du Comité de Direction Régional, le Responsable Prévention et Formation Régional (RPFR) contribue au déploiement de la stratégie Prévention et Formation au sein de la région.

Il coordonne et pilote les activités régionales dans le domaine de la prévention et de la formation selon l'organisation de la région, dans le respect des procédures internes applicables.

Il doit respecter et faire respecter les obligations légales qui résultent de l'ensemble des dispositions légales ou réglementaires applicables, d'origine nationale ou supranationale, et des dispositions conventionnelles ou institutionnelles.

Le descriptif complet des missions et des activités est consultable sur le site internet de l'URIOPSS

PROFIL RECHERCHE

-Connaitre son environnement, les partenaires institutionnels, les prescripteurs, les autorités

de tarification, ainsi que les acteurs du champ de l'économie sociale et solidaire et de la promotion de la santé

-Connaitre les logiques de construction d'un budget

-Connaitre le champ social, médico-social et de l'addictologie et leurs partenaires

-Maîtriser la gestion de projet, l'animation d'équipe en fonctionnement matriciel, les outils bureautiques

Qualités requises

-Rigueur

-Sens de l'organisation

-Qualité relationnelle et adaptation à tout interlocuteur

-Capacités à fédérer

-Capacités rédactionnelles

-Entrepreneurial, esprit d'initiative

-Ouverture d'esprit, curiosité et créativité

-Négociation et force de proposition

Diplôme requis

-Niveau Master 2 - Management de projet, avec connaissances et compétences souhaitées dans le domaine de la santé publique et des sciences sociales

CONDITIONS DU POSTE

-Type de contrat : CDD, remplacement de congé maternité pour une durée d'un peu plus de 6 mois

-Temps plein -Rémunération : selon CC66 - grille de salaire cadre - classe 2 - niveau 2

-Poste basé à Orléans

-Déplacements réguliers en région et ponctuellement hors région

-Poste à pourvoir le 16 mai 2022

-Candidatures : CV et lettre de motivation à faire parvenir à

Addictions France Centre-Val de Loire, 7 place Jean Monnet - 45000 ORLEANS

emilie.feyt@addictions-france.org

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret recrute pour son Dispositif Enfants:

1 ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (H/F) rattaché(e) à l'IME Chantemerle de Gien

En contrat à durée indéterminée à temps plein

Poste à pourvoir dès que possible.

Convention Collective 66 - Secteur Enfants



D'autres offres sur notre site internet

Descriptif du poste :

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'assistant(e) de service social met en œuvre toutes les actions d'information, d'orientation, de soutien, de protection, de prévention et de recherches d'aides auprès des jeunes accueillis en concertation avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire des services et travaille en réseau et en partenariat. L'assistant(e) de service social accompagne les familles et les enfants de l'admission à la sortie de l'établissement.

A ce titre, il /elle a notamment pour missions de :

Apporter un soutien psycho-social aux familles en les écoutant, en les informant de leurs droits, en les orientant et en les aidant dans la constitution des dossiers de demandes d'aides,

Participer à la régulation sociale ou familiale de situation de tension ou de dysfonctionnement,

Assurer une mission de protection de l'enfance,

Développer des partenariats,

Préparer la sortie des usagers et de s'assurer du passage de relai,

Assurer la traçabilité du suivi et des démarches sociales dans le dossier informatisé,

Entretenir une veille juridique et sociale,

Accueillir et de tutorer des stagiaires assistant de service social.

Profil :

Titulaire du diplôme d'état d'Assistant de Service Social (DEASS)

Vous avez un attrait pour les valeurs et le secteur associatif

La connaissance du secteur médico-social étant un plus

Permis de conduire obligatoire

Poste basé sur nos établissements du giennois

Envoyer, CV et lettre de motivation au plus tard le 2 mai 2022 à :

Madame La Directrice IME Chantemerle

29 avenue Chantemerle - 45500 GIEN

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires



Chorum : l'expert 100% ESS (Economie Sociale et Solidaire)

GRUPE **vyv**

Né il y a 60 ans au sein de la Mutualité, Chorum accompagne ses clients et l'ensemble du monde associatif en les conseillant sur l'ensemble des questions liées à la protection sociale de leurs salariés au travers de solutions adaptées aux spécificités du secteur (prévoyance, santé, épargne retraite, prévention santé- qualité de vie au travail, protection juridique)

Gère par délégation de MUTEX l'ensemble des contrats collectifs de prévoyance.

Chorum est affilié au Groupe VYV (Harmonie Fonction Publique, Harmonie Mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances) qui est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

www.chorum.fr



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LE POUVOIR DU
NOUS



ENSEMBLE
ON VA
PLUS LOIN.

CHANGER
LE MONDE
ÇA COMMENCE
PAR NOUS.
EN AGISSANT
CHACUN
POUR TOUS.

GRUPE BNGE

www.credit-cooperatif.coop

Hello

ADERE

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE
POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

jusqu'à - 80 %
sur + de
900 enseignes



Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?

Hello ADERE, le nouveau service de la Centrale de Référence Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés **les mêmes avantages que les grands CSE** et de **gérer facilement vos dotations cadeaux et événements URSSAF !**

Contactez votre Déléguée Régionale

Claire Tixier ☎ 06 12 43 03 16 ✉ ctixier@adere.fr

unadere.fr



Rejoignez la banque des associations

Pour nous contacter :

- ☑ **CRCA Centre Loire : Christophe Dezalis**
christophe.dezalis@ca-centreloire.fr
02 38 60 20 19
- ☑ **CRCA Val de France : Martial Quilichini**
martial.quilichini@ca-valdefrance.fr
02 54 58 36 14
- ☑ **CRCA Touraine Poitou : Guy Batisse**
guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr
02 47 39 82 04
- ☑ **CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot**
mathieu.guyot@ca-centreouest.fr
05 55 05 73 24

ADDITONNEZ LES FORCES MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur
www.bpvf.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

Banque Populaire Val de France
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable
9 av. Newton - 78180 Montigny-Le Bretonneux
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

fiche n°110440 : Manque de structure d'accueil en protection de l'enfance et accompagnement des réfugiés ukrainiens au cœur des débats de l'assemblée départementale du Cher du 4 avril 2022
fiche n°110441 : Deux arrêtés fixent la composition de la commission de sélection des appels à projets de compétence exclusive du Conseil départemental de l'Indre
fiche n°110444 : Campagne budgétaire 2022 des ESSMS sous compétence du Conseil départemental 37 : délibérations de l'Assemblée du 25 mars 2022
fiche n°110445 : Avis de l'Uriopss Centre sur le projet de charte départementale de l'habitat inclusif dans le Loir-et-Cher – Réponse du Conseil départemental
fiche n°110442 : Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 28 mars 2022
fiche n°110360 : Retour sur la séance plénière du CDCA du Cher du 22 mars 2022
fiche n°110336 : Appel à candidatures pour le déploiement de l'habitat inclusif dans le Cher
fiche n°110275 : Arrêté fixant la participation financière dans les hébergements de l'Indre pour les demandeurs d'asile
fiche n°110367 : Etat des lieux des prestations des SAAD et des SSIAD dans le département du Loiret : retour sur la journée organisée par le Conseil départemental le 9 mars 2022
fiche n°110373 : Arrêté fixant la participation financière des demandeurs d'asile hébergés dans le Loiret
fiche n°110371 : Arrêté de composition du CTS du Loiret du 22/03/2022
fiche n°110244 : Avis d'appel à projet pour la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés de 40 places pris en charge par le département du Cher -
fiche n°110194 : Appel à projets pour la création de 29 places d'ACT sur les départements 18,36,41
fiche n°110196 : Arrêté de composition de la commission de sélection des appels à projets de la compétence de la Préfecture 28
fiche n°110198 : Arrêté de nomination des membres non permanents de la commission d'appel à projet de la Préfecture 28 -
fiche n°110237 : Réseau France services dans l'Indre
fiche n°110215 : Copil de lancement du SPIE en Indre-et-Loire
fiche n°110112 : Arrêté du CTS du Cher du 7 mars 2022
fiche n°110125 : Appel à projet en protection de l'enfance dans l'Indre : création d'un lieu de vie et d'accueil
fiche n°110065 : Appel à projets court séjour à la carte pour les personnes âgées en perte d'autonomie et ou leurs proches aidants en Indre-et-Loire
fiche n°110062 : Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 7 mars 2022 -
fiche n°109985 : Réunion de lancement du schéma de cohésion sociale 2022-2026 du Loiret - rajout du compte-rendu fait par le CD 45 -
fiche n°110132 : Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées : appels à projet 2022 de la conférence des financeurs du Loiret,
fiche n°110000 : Lancement des travaux pour l'élaboration du nouveau schéma gérontologique départemental 2023-2028 de l'Indre -
fiche n°109985 : Réunion de lancement du schéma de cohésion sociale 2022-2026 du Loiret -
fiche n°110026 : Réunion de lancement schéma de cohésion social du Loiret - les dates arrêtées pour les réunions de concertation et le copil de restitution -
fiche n°110025 : Compte-rendu du Glass Loiret du 3 février 2022-

Informations régionales

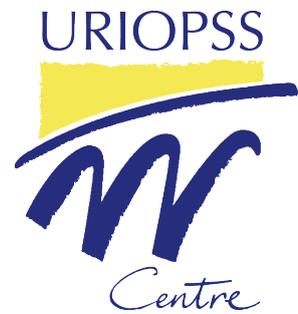
fiche n°110443 : Retour sur la réunion ARS/Fédérations médico-sociales (PA-PH) du 1er avril 2022
fiche n°110362 : Feuille de route régionale de la CRSA Centre-Val de Loire
fiche n°110364 : AAP 2022 du programme ESMS numérique : retours sur le webinaire du 24 mars organisé par l'ARS pour les projets d'acquisition ou de remplacement du DUI
fiche n°110366 : AAP 2022 du programme ESMS numérique : retours sur le webinaire du 24 mars organisé par l'ARS pour les projets de mise en conformité d'un DUI existant
fiche n°110217 : Appel à projets 2022 de la phase de généralisation du Programme ESMS numérique
fiche n°110243 : Appel à projets « santé environnement » 2022 de l'ARS et de la DREAL
fiche n°110251 : Retour sur la commission régionale des SSIAD du 10 mars 2022
fiche n°110247 : Déploiement des DAME en région CVL : retour sur la commission régionale Personnes Handicapées du 8 mars 2022
fiche n°110176 : Campagne Culture Sécurité en EHPAD : organisation d'un webinaire
fiche n°110130 : Appel à projet - réinstallation de réfugiés en France 2022
fiche n°109931 : Retours sur la réunion du groupe technique régional SI de l'Uriopss Centre du 24 février 2022
fiche n°110015 : Retours sur la réunion ARS CVL/Fédérations PA/PH du 25 février 2022 avec le support de présentation du GIP e-santé Centre-Val de Loire sur les outils de la e-santé spécifiques au secteur médico-social
fiche n°110031 : Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire
fiche n°110032 : Arrêté du 28 février 2022 de composition de la CRSA

Informations nationales

fiche n°110428 : Instruction mars 2022 Hébergement et Logement des réfugiés ukrainiens
fiche n°110370 : Pouvoir vivre dans la dignité, c'est un droit ! Communiqué de presse ALERTE du 25/03/2022
fiche n°110377 : Présidentielle : revivez la web-émission spéciale de l'Uriopss sur Solidarités TV !
fiche n°110354 : Recommandation du 18/03/2022 - Etablissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - mesures de protection
fiche n°110188 : Loi 3DS : ce qui change en matière d'hébergement, logement, DALO, Habitat inclusif
fiche n°110200 : Programme ESSMS numérique : phase de généralisation
fiche n°110254 : Courrier Secrétariat d'état en charge des personnes handicapées du 17 mars 2022 relatif au Ségur de la santé et la revalorisation salariale
fiche n°110255 : Compte-rendu de la réunion de B. Bourguignon avec les fédérations sur la crise sanitaire du 15/03/2022
fiche n°110199 : Adaptation du protocole sanitaire au 14/03/2022
fiche n°110256 : Actualisation des recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant
fiche n°110134 : Publication du référentiel et du manuel d'évaluation de la qualité dans les ESSMS
fiche n°110126 : ALERTE : Présidentielle 2022 : pour un quinquennat social !
fiche n°109999 : Appel à projets « jeunes et santé mentale »
fiche n°109626 : La loi protection des enfants du 07 février 2022 – analyse synthétique
Fiche n°110012 : Avis projet Charte soutien à la parentalité
Fiche n°110016 : Travaux de l'observatoire national de la protection de l'enfance : le taux de prise en charge
Fiche n°110017 : Recherche-action sur la prostitution des mineurs en France
Fiche n°110019 : Missions fondamentales des CMPP, études de la CMPP

*Fiche technique issue de la base d'information nationale du réseau UNIOOPSS-URIOPSS.
Disponible depuis le site de l'URIOPSS Centre :
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication*

*Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au
02.38.62.34.39.*



URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr
www.uriopss-centre.fr